



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 03

Réunion du :	Mardi 12 Septembre 2023
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	MME Huguette CARPENTIER
Membres :	MM. Frédéric BAUMANN - Raymond CAZEAUX
Assiste à la réunion :	Mme Ludivine REGNIER

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- championnats
- engagement

### COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES CLUBS DU 11 SEPTEMBRE 2023

**Clubs présents :** ASPTT HYERES – HYERES FC – LES VALLONS – FC SEYNOIS – CA CANETOIS BESSES SPORT – RC LA BAIE – SC TOULON – USAM TOULON – FC REVESTOIS – USCC - AS MAR VIVO – PIVOTTE SERINETTE – US LA CADIÈRE – FC ROCBARON – O.ST MAXIMIN – TOURVES – LITTORAL SPORT ACCADEMY – ASPI GIENS – SC DRAGUIGNAN – FC PUGETOIS – AS BRIGNOLES – FC BELGENTIER – SC DRAGUIGNAN – LA VALETTE.



**Excusés :** FC FREJUS ST RAPHAEL – VAL D'ISSOLE – FC LE MUY

**Assistent à la réunion :**

Mme Cathy DARDON (Vice-Présidente) – M. Jean-Paul RUIZ (Vice-Président) M. André VITIELLO (Secrétaire Général) –Mme Lydie BASTIEN (Présidente de la Commission Féminines) - Huguette CARPENTIER – Raymond CAZEAUX – Frédéric BAUMANN – Ludivine REYNIER (CTD PPF) Tito FOKY (CTD DAP).

## CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

**3 clubs engagés :** HYERES FC - SC DRAGUIGNAN 1 - ASPTT HYERES  
En attente de la Côte d'Azur pour intégrer un championnat inter district

## CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

24 équipes engagées 2 Poules

**Début championnat Séniors F à 8 le Dimanche 24 Septembre 2023**

**Poule D1 :** 10 équipes (18 journées) avec match aller – retour

**Poule D2 :** 14 équipes (13 journées) le championnat se déroulera en 2 phases

1<sup>ère</sup> phase : match aller uniquement

2<sup>ème</sup> phase : les 7 premiers passeront en D2 poule A et les 7 autres en D2 poule B match aller uniquement

**Monté et descente à la fin de saison.**

En D1 les 2 derniers seront relégués en D2

En D2 les 2 premiers accéderont en D1

A la fin de saison le 1<sup>er</sup> de la D1 sera déclaré champion du var et le 1<sup>er</sup> de la D2 champion du var

D1	D2
O. ST-MAXIMIN	BELGENTIER FC
FC ROCBARON	BESSES SPORTS
U. A. LA VALETTE	A.S DE L'ESTEREL
AS ST-CYR	US ST-MANDRIER
EF. C SEYNOIS	LA CADIERE US
CAMPS LA SOURCE	PAYS DE FAYENCE FC
S.C. DRAGUIGNAN 2	LE PRADET US
A ROQUEBRUNOIS	TOURVES
US SANARY	LE MUY FC
FREJUS / ST RAPHAEL	AS MAXIMOISE
	LES VALLONS AS
	HYERES FC 2
	CANNET DES MAURES AC
	SIX FOURS LE BRUSC FC



## CHAMPIONNAT U18 F A 8

A ce jour 2 clubs engagés : ENTENTE PIVOTTE SERINETTE et FREJUS/ST RAPHAEL.

Suite à une demande du District de la Côte d'Azur pour élaborer un championnat commun inter-district, la commission donne son avis favorable en attente de l'accord des deux clubs varois.

## CHAMPIONNAT U15 F A 11

**Poule unique** : 6 équipes engagées

US CARQUEIRANNE/ LA CRAU – AS GIENS – US LA CADIERE – FC PUGET – SC DRAGUIGNAN – SP TOULON.

1<sup>ère</sup> phase match Aller uniquement.

2<sup>ème</sup> phase match Aller-Retour (avec possibilité d'intégrer d'autre équipes U15F à 11).

**Début du championnat U15F le Samedi 23 Septembre 2023.**

En conformité au règlement de la commission Féminines pour la saison 2023 –2024 et la création d'un championnat U15F à 11, les équipes constituées d'un nombre suffisant de Féminines sont priées de s'engager dans le championnat Féminin U15F à 11.

## CHAMPIONNAT U15 F A 8

**13 équipes engagées**

1<sup>ère</sup> phase brassage poule géographique.

2<sup>ème</sup> phase à déterminer.

**Début championnat U15 F à 8 le Samedi 23 Septembre 2023**

EQUIPES ENGAGES
CA CANNETOIS
HYERES FC
ASPTT HYERES
FREJUS / ST RAPHAEL
EFC SEYNOIS
AVS MAR VIVO
JS BEAUSSETANNE
FC LE REVEST
RACING FC TOULON
AS LES VALLONS
AS BRIGNOLES
LITORAL SPORT ACADEMY
US CARQUEIRANNE / LA CRAU



District du Var de Football



## DESIDERATA

### ***Club souhaitant jouer le Dimanche***

**SENIORS F à 8**

ST CYR

---

*Prochaine réunion  
Mardi 19 Septembre 2023*

**La Présidente** : Lydie BASTIEN  
**La Secrétaire** : Huguette CARPENTIER